



## COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JANVIER 2017

L'an deux mille dix-sept, le dix-neuf janvier, à 20h, le conseil municipal, dûment convoqué en date du treize janvier 2017, s'est réuni en Mairie de Larajasse sous la présidence de Monsieur Fabrice BOUCHUT, Maire.

**Etaient présents** : Fabrice BOUCHUT, Claude GOY, Marie Christine PONCET, Jean Michel CALVI, Christine DENIS, Christiane FONT, Jérôme GUBIEN, Geneviève FAYOLLE, Franck ESSERTEL, Anne DITCHFIELD, Franck GUILLON, Marie Andrée COUTURIER

**Absents** :

**Excusés** : Régis GUINAND, Lionel MILETIC, Karine FONT, Anne Sophie BOUTEILLE

**Pouvoirs** : Régis GUINAND à Fabrice BOUCHUT, Karine FONT à Franck GUILLON, Anne Sophie BOUTEILLE à Claude GOY, Lionel MILETIC à Franck ESSERTEL

**Secrétaire de séance (L2121-15 CGCT)** : Claude GOY

### ▪ **Approbation du compte-rendu de la séance précédente**

Le compte-rendu de la séance précédente en date du 22 Décembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

### ▪ **Délibérations**

#### ⇒ ***N° 2017-01 - Approbation amende de police***

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une subvention d'un montant de 6 081 € a été attribuée à la commune de Larajasse au titre des amendes de police 2016.

Cette subvention a permis la réalisation de travaux de sécurisation dans le centre bourg de L'Aubépin, et notamment l'aménagement d'un trottoir et de la voirie pour la mise en place d'un abri bus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la notification de la subvention de 6 081 € obtenue au titre des amendes de police pour l'année 2016 et a réalisé les travaux correspondants.

Adopté à l'unanimité

#### ⇒ ***N° 2017-02 : Demande de subvention au titre de la DETR 2017 - Accessibilité***

Monsieur le Maire présente le projet de mise en accessibilité du bâtiment du Centre d'Accueil. Ce bâtiment dispose de 49 lits répartis en chambre de 1 à 10 couchages. Il bénéficie également d'une salle pouvant accueillir jusqu'à 109 personnes, d'une cuisine équipée et de deux blocs sanitaires. Cependant, étant donné le nombre de chambre total (12 chambres), il est nécessaire de créer une annexe abritant une chambre adaptée, ainsi qu'une salle de bain et des toilettes accessibles aux personnes handicapées. De plus, pour permettre l'accès des personnes handicapées au bâtiment, la Commune doit rendre accessible le cheminement piéton. Les gravillons actuels seront ainsi remplacés par de l'enrobée.

Le montant total estimé de ces travaux est de 45 000 € HT.

Afin de financer en partie ces travaux, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de demander une subvention au titre de la DETR 2017, au taux maximum.

Adopté à l'unanimité.

⇒ **N° 2017-03 : Demande de subvention au titre de la DETR 2017 – Equipements de sports de loisirs**

Monsieur le Maire présente le projet de la Commune de développer et de renforcer son attractivité, notamment touristique, en mettant en œuvre les actions ci-dessous :

- Entretien des circuits de randonnée et création de nouveaux circuits
- Installation de panneaux signalétiques
- Création d'itinéraires culturels
- Création de pistes de raquettes et de ski
- Installation d'aménités (aires de pique nique, de jeux, de pause...)
- Aménagement de parcs existants
- Valorisation des sites de St Pierre et St Appolinaire (aires de pique nique, toilettes sèches, table d'orientation, création d'une œuvre artistique)
- Embellissement des entrées de village

Le montant total estimé de ces travaux est de 180 000 € HT. Afin de financer en partie ces travaux, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de demander une subvention au titre de la DETR 2017, au taux de 50%.

Adopté à l'unanimité.

⇒ **N° 2017-04 : Demande de subvention à la Région Auvergne Rhône Alpes – Equipements de sports et de loisirs**

Monsieur le Maire présente le projet de la Commune de développer et de renforcer son attractivité, notamment touristique, en mettant en œuvre les actions ci-dessous :

- Entretien des circuits de randonnée et création de nouveaux circuits
- Installation de panneaux signalétiques
- Création d'itinéraires culturels
- Création de pistes de raquettes et de ski
- Installation d'aménités (aires de pique nique, de jeux, de pause...)
- Aménagement de parcs existants
- Valorisation des sites de St Pierre et St Appolinaire (aires de pique nique, toilettes sèches, table d'orientation, création d'une œuvre artistique)
- Embellissement des entrées de village

Le montant total estimé de ces travaux est de 180 000 € HT. Afin de financer en partie ces travaux, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de demander une subvention à la Région Auvergne Rhône Alpes, au taux de 10%.

Adopté à l'unanimité

⇒ **N° 2017-05 : Mise en place du RIFSEEP (Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel)**

Monsieur le Maire présente le RIFSEEP, nouveau régime indemnitaire applicable aux fonctionnaires remplaçant l'ensemble des primes existant actuellement. Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante d'instaurer le RIFSEEP qui comprend 2 parts :

- l'indemnité de fonctions, des sujétions et d'expertise (IFSE) liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle,

- le complément indemnitaire annuel (CIA) versé selon l'engagement professionnel et la manière de servir de l'agent.

### **L'Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE)**

L'IFSE est une indemnité liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle. Chaque poste doit être réparti au sein de groupes de fonctions selon des critères professionnels tenant compte :

- Des fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception, notamment au regard :
  - Mise en œuvre des décisions des élus
  - Arbitrages
  - Transversalités des missions
  - Encadrement, management
  - Responsabilités
- De la technicité, de l'expertise ou de la qualification nécessaire à l'exercice des fonctions
  - Expertise
  - maîtrise
  - autonomie
  - connaissances
- Des sujétions particulières ou du degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel
  - polyvalence
  - disponibilité
  - contraintes de service (horaires, réunions, ...)
  - relation directe avec les administrés

### **Le complément indemnitaire annuel (CIA)**

Le CIA est versé en fonction de la manière de servir et de l'engagement professionnel de l'agent appréciés lors de l'entretien professionnel. Le CIA est déterminé en tenant compte des critères suivants :

- Réalisation des objectifs
- Manière de servir (ponctualité, assiduité, disponibilité, motivation, dynamisme, ...)
- Travail en équipe, solidarité avec les collègues
- Capacité d'adaptation, esprit d'ouverture au changement
- Relation avec le public, la hiérarchie, les élus (politesse, courtoisie, tact, discrétion, écoute, ...)
- Respect des valeurs du service public (continuité, égalité des traitements des usagers, ...)

Monsieur le Maire présente l'ensemble des conditions de mise en place du RIFSEEP et demande au conseil municipal d'approuver la mise en place de ce régime indemnitaire.

Adopté à l'unanimité

⇒ **N° 2017-06 : Approbation de la demande d'autorisation de la SAS METHAMOLY d'exploiter une unité de méthanisation de déchets non dangereux à St Denis sur Coise, ZAC de la Croix Chartier**

Monsieur le Maire présente le projet porté la SAS METHAMOLY d'exploiter une unité de méthanisation de déchets non dangereux à St Denis sur Coise, ZAC de Croix Chartier. La SAS METHAMOLY est composé de :

- groupement de 6 exploitants agricoles (1 de Chatelus, 5 de Pomeys) ;
- partenaires privés : Energie Partagée Investissement, Enercoop, SEM Soleil de la Loire, Fond d'investissement OSER et GDFG Suez.

L'objet de ce projet est de méthaniser 16 000 tonnes de déchets non dangereux :

- issus d'activités agricoles ;
- issus d'industries agro-alimentaires : graisse abattoirs et restaurants, lactosérum fromageries, chaire de saucisson et diverses charcuteries provenant des salaisons, eau et pulpes de fruits de distilleries, fientes et litières d'élevages cynicoles, pâte à pain boulangeries industrielles, biodéchets restaurants, tontes collectivités.

Les 14 500 tonnes de digestats seront épandus sur les terres de 41 exploitations agricoles.

Le coût prévisionnel de ce projet s'élève à environ 4 250 000 €. Les charges d'exploitation ont été estimées à 512 000 € par an et la vente de bio méthane permettra de percevoir environ 974 000 € par an.

Après en avoir valablement délibéré, le conseil municipal donne un avis favorable à la demande d'autorisation de la SAS METHAMOLY d'exploiter une unité de méthanisation de déchets non dangereux à St Denis sur Coise, ZAC de Croix Chartier.

Adopté comme suit :

Pour : 14

Abstention : 2

Contre : 0

⇒ **N° 2017-07 : Avenant n°1 – Marché d'aménagement du centre bourg de Larajasse**

Monsieur le Maire rappelle que le groupement FONT TP/MGB est chargé de la réalisation des travaux dans le cadre de l'aménagement du centre bourg de Larajasse. Depuis le lancement du chantier, certains travaux supplémentaires ont été réalisés et d'autres ont été abandonnés. Monsieur le Maire présente ainsi les travaux concernés. Pour rappel, le montant initial du marché s'élevait à 403 688,19 HT €. Le tableau ci-dessous présente l'avenant final qu'il convient de passer avec FONT TP/MGB :

Montant marché initial HT	403 688,19 €
Total réel sur le marché initial HT	377 186,69 €
<b>Total des travaux supplémentaires HT</b>	<b>58 895, 60 €</b>
Total du marché après avenant HT	436 082,29 €
% de l'avenant	8,02 %

Le conseil municipal, après en avoir valablement délibéré, autorise le Maire à signer l'avenant n°1 avec FONT TP/MGB au marché d'aménagement du centre bourg de Larajasse, pour un montant hors taxes de 32 394,10 €.

Adopté à l'unanimité

⇒ **N° 2017-08 : Détermination du prix de vente au mètre carré d'un terrain situé au lieu-dit Grand Maison**

Monsieur le Maire présente le projet de mettre en vente un terrain situé au lotissement de Grand Maison. Il s'agit de la parcelle C1130, comme représenté ci-dessous.



Monsieur le Maire propose d'appliquer le tarif de 85€ le mètre carré et demande au conseil municipal de bien vouloir en délibérer.

Après en avoir valablement délibéré, le conseil municipal approuve le prix de vente de 85 € le mètre carré concernant la vente d'une partie de la parcelle C1130 et autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Adopté à l'unanimité

⇒ **N°2017-09 : Mise en place de la prime de service et de rendement (PSR)**

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a approuvé la mise en place d'une Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT) aux techniciens principaux 1<sup>ère</sup> classe. Or, l'évolution législative interdit aux techniciens territoriaux de percevoir cette prime. Monsieur le Maire propose alors de mettre en place une prime de service et de rendement pour les techniciens territoriaux dans les conditions présentées ci-dessous. Cette délibération a notamment pour objet de retirer et remplacer la délibération prise le 22 décembre 2016 concernant la modification d'attribution de l'IAT.

Grade	Fonctions ou service	Taux annuel de base en euros	Montant individuel maximum en euros
Technicien territorial (technicien principal 1 <sup>ère</sup> classe)	Responsable des services techniques	1 400 €	2 800 €

Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, le montant individuel de la PSR tiendra compte non seulement des responsabilités, du niveau d'expertise et des sujétions spéciales liées à l'emploi occupé et de la qualité des services rendus mais également des critères d'attribution fixés ci-dessous :

- La manière de servir de l'agent, apprécié notamment au vu de l'évaluation annuelle
- L'animation d'une équipe
- Les agents à encadrer
- La charge de travail
- La disponibilité

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir approuver la mise en place de la prime de service et de rendement, dans les conditions présentées ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

- **Questions diverses**

**Commission Urbanisme**

- Instruction des documents d'urbanisme en cours

**Commission Finances**

- Point sur la réalisation du budget 2016. Le budget a été parfaitement tenu par rapport au prévisionnel. Les chiffres définitifs seront présentés à la prochaine réunion budgétaire.

**Informations diverses**

- M. Thomas GASSILLOU, Maire de St Symphorien sur Coise, a été élu Président du SIEMLY (Syndicat des eaux des Monts du Lyonnais) le 18 Janvier 2017, M. Jean Marc GOUTAGNY, Maire de POMEYS, a été élu vice-président pour notre secteur
- M. Régis CHAMBE, Maire de St Martin en Haut, a été élu Président de la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais le 16 Janvier 2017. M. Jean Michel CALVI a été élu 10<sup>ème</sup> vice président.
- Jumelage :
  - Déplacement au consulat grec à Lyon pour favoriser les contacts avec la commune grecque concernée
  - 30 septembre 2017 : soirée prévue autour de la Grèce
  - Demandes de subvention en cours
- Discussions autour du déneigement de la commune
- Nouvelle distribution des sacs poubelles organisée le vendredi 03 février 2017, de 16h30 à 19h00, dans le local de la cantine de l'école publique. Cette nouvelle distribution est organisée du fait des intempéries qui ont rendu l'accès à Lamure plus difficile le jour de la distribution des sacs.

- Point sur le local de la chorale des Chants Fleuris, du local du relais des assistantes maternelles et de la MJC
- Réunion publique le vendredi 27/01/2017, à 20h à la salle sous la chapelle des Sœurs PicPus (en face du soleil couchant), à propos du devenir de la salle Ste Anne

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00  
Le prochain Conseil Municipal se tiendra le Jeudi 23 Février, à 20h00, en Mairie**